Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500291-20251124-DE_81_2025-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers absents : 07
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickael, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CORMIER René, ESNAULT Alain, CARRIC Julie, GARZETTA Jean-Pierre
Absents : LEROUX Béatrice, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy
Pouvoirs : GARZETTA Jean-Pierre à JACQUEMIN Bruno, CARRIC Julie à PIOT Marcel.
Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie

OBJET DE_81_2025 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA ROUSSELAIE : ETUDE DETAILLEE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour engager la commune à réaliser les travaux d'effacement de réseaux rue de la Rousselaie le 12 novembre 2024.
Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude détaillée réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie 35 relative à l'effacement des réseaux rue de la Rousselaie. Cette étude a été reçue le 18 novembre 2025.
La participation communale s'établit comme suit :
- Travaux sur le réseau électrique : 20 405.05 €
- travaux de rénovation sur le réseau d'éclairage public : 16 129.66 €
- travaux d'extension du réseau d'éclairage public : 21 005.43 €
- Travaux sur les infrastructures de télécommunications : 56 138.91 €

Totale participation communale : **113 679.05 €** sur un total de 172 955.13 € TTC.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve l'étude détaillée et le calcul prévisionnel des participations
- s'engage à réaliser les travaux d'effacement des réseaux dès que le dossier sera retenu,
- s'engage à verser la participation due au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOUVIER

Le Maire,
Marcel PIOT

MAIRIE DE BONNEMAIN (35)